

Bonjour. Vous écoutez un podcast produit et réalisé par le service audiovisuel de la Fondation Maison des sciences de l'homme. Dans la collection *Des livres, des auteurs, des autrices*, vous entendrez un chercheur ou une chercheuse nous parler de son livre publié aux Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Nous avons discuté avec Édouard Leport, qui publie « Papas en danger ? » dans la collection Interventions. Le livre paraît en janvier 2022. Nous vous souhaitons une bonne écoute.

Je m'appelle Édouard Leport et je suis sociologue. Le mouvement français pour les droits des pères, c'est un mouvement d'hommes qui se mobilisent en tant qu'hommes et principalement en tant que pères, et avec la spécificité d'être des pères séparés ou divorcés de la mère des enfants. Et donc, c'est à ce titre qu'ils se mobilisent pour revendiquer, au moins dans les discours qui sont mis en avant, plus de temps de garde ou de droit de visite et d'hébergement auprès de leurs enfants ou pour revendiquer la résidence alternée. Et c'est un mouvement qui apparaît en France dès les années 70, au moment où il y a un ensemble de réformes législatives où la puissance paternelle est remplacée par l'autorité parentale et donc peut être donnée à la mère comme au père, et en 1975, la loi qui permet le divorce d'un commun accord, ce qui n'était pas possible avant. C'est dans cette période-là, en 1973, que naît la première association qu'on peut rattacher au mouvement pour les droits des pères, qui est donc la DIDHEM, qui est un acronyme qui veut dire défense des intérêts des divorcés hommes et de leurs enfants mineurs, dont la principale réalisation, c'est d'avoir écrit *Le Livre noir du divorce*. L'ensemble des militants de ce mouvement que j'ai rencontrés sont des pères directement concernés par un divorce ou une séparation qui implique des enfants ; pour l'écrasante majorité, une séparation qui est conflictuelle, avec un désaccord fort qui s'exprime entre le père et la mère, notamment au sujet des enfants, mais pas uniquement. Et donc, c'est un mouvement qui a mis en avant la revendication de la mise en place de la résidence alternée dans la loi. Puis, une fois que ça a été obtenu, en 2002, la revendication s'est transformée et est devenue l'application systématique et automatique de la résidence alternée dans tous les cas de divorce et séparations qui impliquent des enfants.

J'ai fait un travail de terrain qui repose à la fois sur des entretiens et des observations. Je suis allé faire des entretiens avec 14 militants et 10 bénéficiaires. J'ai appelé ça comme ça, les pères qui s'adressent aux associations pour demander des conseils sur leur propre séparation ou divorce. Et j'ai réalisé 32 observations, principalement pendant les permanences d'accueil, qui sont des groupes de discussions auxquels peuvent se rendre les pères pour demander des conseils de tous ordres aux militants. Je me suis présenté comme étudiant en sociologie. J'ai présenté mon objet d'étude d'une façon un petit peu adaptée, c'est-à-dire que je leur disais que je travaillais sur la paternité pendant et après la séparation, ce qui est exactement leur cœur de préoccupation. Ça n'a vraiment pas posé de problème, puisque c'est un mouvement qui est en attente assez forte de médiatisation, en tout cas d'écoute. Et par ailleurs, étant un homme cisgenre, identifiable comme tel, la solidarité masculine a joué aussi à plein et a fait que j'ai pu avoir accès à des discours assez vifs et assez libres. Les principales revendications du mouvement s'adressent à la justice pour mettre en place la résidence alternée automatique. Ce que je montre dans le livre, c'est que cette revendication a un impact très limité, puisque la justice aux affaires familiales est très majoritairement une justice d'enregistrement des choix des parents. 80 % des divorces se règlent par consentement mutuel entre les parents. Parmi les divorces conflictuels, l'immense majorité des désaccords exprimés ne portent pas sur la résidence des enfants. Au total, les juges arbitrent sur la résidence des enfants dans 10 % des cas de divorces et de séparations. Et par ailleurs, à partir de chiffres publiés par le ministère de la Justice, j'ai calculé qu'il y a uniquement 2,6 % du total des enfants dont les parents divorcent ou se séparent qui voient leur résidence principale établie chez leur père alors que leur père demande la résidence alternée. Finalement, même la principale revendication du mouvement aurait une portée très limitée. Les familles concernées se verraient imposer des organisations quotidiennes, familiales, etc., qui comportent un grand nombre de contraintes, surtout si elles ne résultent pas d'un choix commun des deux parents.

Ce dont je me suis rendu compte en faisant mon enquête, c'est que les revendications formulées par le mouvement cherchaient à donner plus de droits aux hommes et plus de droits aux pères, en l'occurrence. Parfois très explicitement, les militants affirment et confirment le fait qu'ils revendiquent des droits qui ne s'accompagnent pas de devoirs ou d'obligations ou de contraintes. L'enjeu principal pour les militants, c'est

que les pères disposent d'un droit légal le plus important possible, mais qui ne se contraignent pas à l'assumer. Parfois, moi, j'ai assisté à des discussions dans lesquelles les militants réaffirmaient que le droit de visite et d'hébergement est un droit et n'est pas une obligation.

Dans la loi de 1970, le passage de puissance paternelle à l'autorité parentale se fait avec l'introduction d'un pouvoir de contrôle du parent non-gardien sur les activités éducatives et quotidiennes du parent gardien. Et donc, très concrètement, c'est un moyen de laisser au père un moyen de contrôle sur ce que font les mères avec cette autorité parentale qui leur est accordée dans cette même loi. C'est pour limiter la possibilité d'indépendance de gestion du quotidien et de l'éducation qui est donnée aux mères. Un des points qui revient très souvent dans le mouvement pour les droits des pères, c'est cette idée qu'entre femmes et hommes, l'égalité est déjà atteinte et que depuis, les avancées du féminisme seraient des excès qui créent un déséquilibre et du coup qui pénalisent les hommes, ce qui légitime l'existence de ce mouvement comme une organisation d'hommes entre eux pour défendre des droits pour les hommes, ce qui caractérise le masculinisme. Ils disent notamment que l'égalité de prise en charge du travail domestique et du travail parental est atteinte. Les pères aujourd'hui en font autant que les mères. Ce que montrent les chiffres, c'est que l'évolution du temps dédié aux hommes aux tâches domestiques et parentales existe, mais l'écart reste très important.

L'idée pour ce mouvement, d'ailleurs pour les hommes en général, de mon point de vue, l'idée, c'est de focaliser l'attention sur les représentations portées par les hommes, sur le sens commun, tel qu'il est défini par les hommes, plutôt que sur les pratiques effectives. Une des présentations que fait le mouvement de lui-même, c'est de dire que c'est un mouvement pour la défense des enfants, et notamment avec cette expression de « des enfants du divorce ». Et donc, il y a beaucoup de slogans qui sont construits sur l'idée que l'enfant a droit à ses deux parents. Il y a à peu près aucun enfant qui est mobilisé dans ce mouvement-là. L'ensemble des gens que j'ai rencontrés sont des hommes, pères d'enfants, concernés par un divorce ou une séparation conflictuels.

Pour définir le masculinisme, le mieux, c'est peut-être de faire un saut en arrière, d'expliquer en quoi c'est différent de, d'une part, la misogynie et, d'autre part, l'antiféminisme. La misogynie est définie comme la haine et le mépris des femmes. L'antiféminisme, ce serait l'opposition à l'émancipation des femmes et aux femmes qui luttent pour cette émancipation. Et le masculinisme, de façon un peu plus spécifique, c'est à la fois un mouvement et à la fois une idéologie qui revendique plus de droits et d'avantages concrets pour les hommes en tant qu'hommes, du fait qu'ils soient des hommes. Le point de départ, c'est cette idée que le féminisme serait allé trop loin, que les femmes domineraient actuellement les hommes, en tout cas, auraient plus de droits et plus de pouvoir qu'eux, ce qui provoquerait une crise de la masculinité qui pourrait potentiellement mener à l'effondrement de la société tout entière, ce qui implique la nécessité pour les hommes de s'organiser entre eux pour rectifier la situation ou rétablir l'équilibre en revendiquant de nouveaux droits. Plus largement, aussi, le masculinisme sert à désigner toutes les pratiques d'oppression des femmes et des minorités de genre faites par les hommes, principalement les hommes cisgenres hétérosexuelles en France. Ça peut être compris comme finalement un trait constitutif de la position masculine dans les rapports sociaux de sexe, ce qui veut dire que tous les hommes cisgenres sont acteurs dans une proportion plus ou moins importante et plus ou moins incarnée et volontaire du masculinisme. C'est un mouvement qui fait un travail de lobbying assez constant auprès d'élus locaux et de parlementaires en France, à tel point que certaines associations sont auditionnées par les commissions d'enquête parlementaire, des commissions des lois, etc., pour à peu près toutes les lois concernant soit les enfants, soit la famille, soit le divorce, soit le fonctionnement de la justice ou encore les violences sexistes et sexuelles. De façon unanime, dans ce mouvement, les associations et leurs militants promeuvent activement la théorie du syndrome d'aliénation parentale dans l'institution judiciaire, dans le travail social.

Le syndrome d'aliénation parentale, c'est une théorie qui postule, sans jamais le démontrer évidemment, que toutes les accusations de violences physiques et sexuelles portées par un enfant sur son père sont fausses si elles sont formulées pendant la séparation du couple. En gros, c'est une théorie qui prétend que les mères manipulent de façon massive leurs enfants pour se venger de leurs ex-conjoints. Une proposition

émancipatrice, c'est de continuer à construire un rapport de force en faveur du féminisme pour neutraliser les possibilités qu'ont les hommes d'opprimer les femmes et les minorités de genre. Ce n'est pas très positif, mais de mon point de vue, il ne faut pas faire confiance à la bonne volonté des hommes pour changer, puisque comme tout groupe dominant dans un rapport de pouvoir, ils ne vont pas — nous n'allons pas, parce que je m'inclus dans la catégorie des hommes —, renoncer à ces avantages matériels, à cette position de pouvoir sans un rapport de force qui nous contraint à le faire. Une autre proposition émancipatrice — c'est quelque chose auquel j'espère contribuer avec ce livre —, c'est d'objectiver les pratiques des hommes, donc de ne pas les croire sur parole, mais vérifier que concrètement ils changent quand ils disent qu'ils changent. Donc, j'ai mis en regard les principaux arguments portés par le mouvement, avec les connaissances apportées par les sciences sociales : la sociologie, les sciences politiques, etc., principalement les recherches féministes, sur les réalités qui sont évoquées par ces arguments. Ça faisait des années que je m'intéressais au féminisme de plusieurs manières différentes et que j'avais envie de travailler dans le cadre général du féminisme, mais que je voulais faire attention à ne pas prendre la place d'autres chercheuses ou militantes. Et travailler sur des hommes, ça me paraissait un bon moyen de faire ça sans prendre trop de place sur d'autres sujets.

Depuis plus de 50 ans, la Fondation Maison des sciences de l'homme soutient la recherche et la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales. Ce podcast est produit et réalisé par FMSH Audiovisuel.